



M A R I U S - J E A N - A N T O N I N M E

**DAVID VAINQUEUR DE GOLIATH (modelé à Rome) version nue(1869-1870)**

Salon de 1872 (plâtre original) & E.U de 1873, 1878 (bronze Orsay)

Bronze à patine brun rouge richement soutenu

Haut : 186 cm, Long : 85 cm, Prof : 80 cm

Épreuve ancienne signée "A.Mercié", fondue par "E.Gruet Jne Fondateur Paris"(inscription), exemplaire de l'artiste ou tirage de l'État français (?), ancienne collection Auguste Lumière & descendance, udb 210623 ; seul bronze grandeur nature nu identifié avec celui du musée d'Orsay (bronze resté en extérieur, nettoyage et restaurations à la patine : rapport de restauration sur demande).

Circa : 1894-1910





Dans la lignée de la première renaissance florentine de Donatello et de Verrocchio, le David vainqueur de Goliath est un bon exemple de la première sculpture par laquelle un jeune artiste veut s'imposer dans le monde de l'art comme Carpeaux avec le Pêcheur napolitain ou, quelques années plus tard, Rodin avec l'Age d'Airain. Dans les entretiens avec Paul Bartlett, Rodin évoque pour son œuvre « une étude de nu, une bonne figure, correcte de dessin et ferme de modelé ». Peut-être pensait-il au David de Mercié qui s'inscrit exactement dans cette veine, mais aussi au Vainqueur au Coq de Falguière ou au Chanteur Florentin de Dubois.

Si l'on replace la carrière d'Antonin Mercié dans son époque, celui-ci est particulièrement précoce car, élève de Jouffroy et Falguière, il obtient à 23 ans le grand prix de Rome en 1868 avec Thésée vainqueur du minotaure. Le David vainqueur de Goliath est commencé l'année suivante à Rome et exposé à la villa Médicis en 1870. En raison de la première guerre franco-allemande et de la Commune de 1871, le plâtre, acheté par l'État à titre rétroactif en 1871, n'est exposé au Salon qu'en 1872[1] et la sculpture devient a posteriori le symbole politique de la nécessaire revanche de la France sur l'Allemagne.

Sur le plan éditorial, l'État laisse l'artiste libre d'éditer son modèle[2], à condition d'en exclure la grandeur originale sauf un exemplaire qu'il a l'autorisation de fondre pour lui-même[3]. Notre exemplaire, qui est une découverte récente, est un bon candidat pour être l'exemplaire de l'artiste, puisqu'aucun autre n'est à ce jour identifié, et qu'il s'agit d'une fonte de E Gruet jeune, un des fondeurs d'exception de cette période.

Mais, il peut aussi s'agir d'une réalisation spéciale de l'État français qui serait entrée dans la collection d'Auguste Lumière à moins que celle-ci ne corresponde à celle-là comme nous le pensons...

L'Administration des Beaux-arts utilise un moule à bon creux déjà existant[4] ou en fait réaliser un, qui lui sert à produire et diffuser l'œuvre en plâtre, en bronze, et peut être en marbre.

Il en fait exécuter des tirages en plâtres ci-dessous répertoriés et au moins deux bronzes celui du musée d'Orsay (nu-1874) et celui du musée des Augustins à Toulouse (feuille de vigne- après 1874).

[1] Archives du musée d'Orsay : acquis par l'Etat français par arrêté rétroactif au 30 novembre 1871.

[2] Le contrat est signé avec la maison F.Barbedienne le 1<sup>er</sup> Janvier 1874. Le David représente un des plus grands succès de la sculpture d'édition sous la III<sup>e</sup> République, sinon le plus grand. Il existe plus de mille bronzes et peut être davantage, produits par cet éditeur dans les six réductions produites (de 112cm à 29 cm) et fondus dès 1874 et jusqu'en 1935 au moins.

Comme la nudité posait un problème à l'éditeur (on est juste après le scandale de la Danse de Carpeaux à l'Opéra), dans une des clauses spécifiques du contrat, il est précisé que « Monsieur Mercié s'engage à ajouter dans le plus bref délai [...]

une sorte de ceinture ou tout autre élément, destiné à masquer les parties sexuelles ». Et de fait, Mercié fit une version avec pagne qui constitue la quasi-totalité du tirage. Le David est produit en plusieurs variantes de patine et dans une version luxueuse, dite « frottée d'or », la plus valeureuse[2].

Le contrat, interdisant tout type de production autre à l'artiste, évoque aussi la production en marbre et dans la grandeur originale. Le contrat qui est un contrat plus ou moins type précise : « le sculpteur se réserve le droit de produire l'œuvre en marbre et dans la grandeur originale, mais dans ce cas c'est Barbedienne qui réalise les fontes dont le prix est fixé à 1800F ». Dans le cas présent L'artiste a été très vite cadré par la lettre du 23 décembre 1876 citée en note suivante.

[3] Archives du musée d'Orsay, dossier œuvres : « Le 23 décembre 1876, Mercié est autorisé à tirer un exemplaire à ses frais pour son usage personnel (« autorisation exceptionnelle » bien que déjà accordé est-il précisé en note) « qui n'implique pas le droit de reproduire son œuvre dont la propriété appartient à l'État ».

[4] Archives du musée d'Orsay, dossier œuvres : un moule conservé par la direction des beaux-arts va permettre de tirer de nombreuses épreuves.